

Porret, Michel: *L'Ombre du Diable. Michée Chauderon, dernière sorcière exécutée à Genève (1652)*. Chêne-Bourg: Editions Georg 2009. ISBN: 978-2825709757; 259 p.

Rezensiert von: Martine Ostorero

À Genève, Michée Chauderon, dernière sorcière exécutée en 1652 par pendaison dans la République souveraine et protestante, a en son honneur depuis 1997 un chemin, non loin du Pont-Butin, qui est en réalité un tronçon de 250 m d'un chemin excentré et sans issue. Désormais, un livre ambitieux retrace aussi l'histoire de cette lavandière incriminée pour sorcellerie au milieu du XVIIe siècle, et surtout, l'histoire de son histoire et de ses représentations, dès le lendemain de son procès jusqu'au début du XXIe siècle. L'ouvrage présente aussi l'édition scientifique inédite du procès en sorcellerie, ainsi que celui en paillardise qui l'avait précédé en 1639.

Comme le souligne d'emblée Michel Porret, le cas de Michée Chauderon est à la fois banal et extraordinaire. Banal, car il s'inscrit dans la continuité de la répression de la sorcellerie, c'est-à-dire dans la routine du mécanisme judiciaire et des dénonciations populaires relatives aux maléfices, dans un imaginaire qui place le diable à l'origine des crimes des sorcières. Extraordinaire, car il marque une rupture nette et franche pour la République de Genève : c'est le dernier cas de sorcellerie poursuivi pénalement et ayant abouti à une exécution capitale. Ces deux dimensions traversent l'ouvrage construit en cercles concentriques, délaissant de manière à première vue déroutante l'habituelle chronologie.

La banalité du cas, c'est de restituer méticuleusement ce qui a conduit Michée Chauderon devant le tribunal, dans une perspective de micro-histoire. Lorsque la blanchisseuse cinquantenaire, réputée guérisseuse, refuse de soigner une femme désespérée, celle-ci l'accuse alors de « bailler le mal » et donne ainsi sens à son malheur. Les soupçons se multiplient et les témoignages judiciaires de huit femmes sont retenus. La charge d'empoisonnement se mêle au grief de non-guérison. Comme le traduit l'auteur, le déficit altruiste se transforme en litige sanitaire entre femmes du peuple. Les interrogatoires répétés des ma-

gistrats définissent progressivement Michée comme une sorcière alliée au diable. Une simple ombre devient l'ombre du diable et acquiert peu à peu réalité et corporalité : l'ombre l'a marquée corporellement, elle lui est apparue sous des formes animales qui deviennent Le Diable, lequel lui parle, la force à se donner à lui et lui remet des drogues et des poudres en l'incitant à nuire. Au fil des séances de torture, l'ombre prend tragiquement forme et consistance aux côtés de l'accusée. Plusieurs expertises médico-légales viennent sonder le corps de la lavandière afin de déceler d'éventuels stigmates diaboliques. Face à la prudence et au naturalisme des premiers chirurgiens qui se limitent à relever une trace « extraordinaire et suspecte » sans faire usage du vocabulaire démonologique, d'autres contre-expertises sont requises, notamment de des chirurgiens venus de Nyon, d'une génération antérieure aux premiers et familiers des traités de démonologie. Ils concluent à la présence de marques sataniques et convainquent les magistrats genevois. Ces derniers décident de l'exécution capitale de Michée par pendaison avant de livrer son cadavre aux flammes, une sentence qui traduit le moment de rupture dans lequel s'inscrit le procès, entre la fin d'une époque de répression coutumière et intensive et le début d'un processus de décriminalisation et de modération en matière de sorcellerie. Après le procès de Michée Chauderon, douze femmes sont encore incriminées jusqu'en 1681, mais elles sont soit libérées, soit bannies. La République de Genève s'inscrit globalement dans le mouvement que connaît la France qui décriminalise le sortilège par un Édít royal de juillet 1682.

Toutefois, ce qui rend l'affaire Michée Chauderon exceptionnelle, c'est son extraordinaire destin mémoriel. L'importance et la richesse des commentaires et des réactions qu'elle suscite depuis près de trois cent cinquante ans, en raison du fait qu'il s'agit de la dernière exécution capitale, constituent un vaste ensemble documentaire, brillamment analysé dans l'ouvrage, qui ouvre ainsi une démarche inédite et novatrice dans l'histoire culturelle des représentations de la sorcellerie. Objet d'innombrables discours sceptiques des philosophes des Lumières pour stigmatiser l'archaïsme pénal et le crépuscule de l'obscu-

rantisme, elle intrigue ainsi Voltaire dans une critique du fanatisme et des préjugés exacerbés des juges. De coupable, la lavandière devient victime. Elle est au centre de piques confessionnelles entre papalistes et calvinistes tout au long du XIXe siècle, puis passe sous l'oeil des aliénistes et des médecins ; c'est d'ailleurs à un disciple de Charcot, Paul-Louis Ladame que l'on doit la première édition du procès de Michée Chauderon en 1888. «L'imaginaire mémoriel de la repentance transforme la figure de Michée Chauderon en martyr de l'intolérance religieuse, en victime de l'oppression masculine ou en figure anachronique du féminisme précurseur» (p. 121). La sorcière genevoise nourrit aussi l'imaginaire de la fiction : Michée Chauderon est l'héroïne tragique de deux pièces de théâtres, d'une nouvelle de Corinna Bille, d'un roman féministe, d'une vidéo, etc.

Elle a aussi connu une réhabilitation populaire : la commune de Chêne-Bougeries, en 2001, célèbre la mémoire de Michée pour son bicentenaire et organise un nouveau procès : un jury populaire entend rétablir la «vérité historique». Animé par l'éthique du «politiquement correct», et stimulé par le réquisitoire du procureur Bernard Bertossa, le jury condamne en appel le procès de 1652. «L'incrimination de l'accusée devient un objet patrimonial de réflexion collective sur l'erreur judiciaire et les préjugés de l'époque» (p. 73). C'est ainsi que depuis peu, la longue histoire des chasses aux sorcières est entrée dans une nouvelle phase : celle de la réhabilitation des victimes des tribunaux, dont sont dénoncés les «assassinats judiciaires» dans une optique de repentance mémorielle : «depuis quelques années, les sociétés demandent des comptes moraux à l'histoire» (p. 69).

On pense bien sûr aussi à la Garonnaise Anna Göldi, connue pour être la dernière sorcière exécutée en Europe, en 1782. Au terme d'intenses polémiques, le Parlement du canton de Glaris s'est prononcé en été 2008 en faveur de la réhabilitation d'Anna Göldi et a déclaré qu'elle avait été victime d'une scandaleuse erreur judiciaire. C'est le premier cas connu de réhabilitation pour sorcellerie en Europe à notre époque. Par contre, en 2009, le gouvernement fribourgeois a refusé de réhabiliter juridiquement sa dernière sorcière exé-

cutée en 1731, Catherine Repond dite Catillon, arguant qu'il n'a pas à assumer les crimes du régime auquel il a mis fin. Il s'est contenté d'une déclaration solennelle de réhabilitation morale, incluant toutes les victimes de la justice d'Ancien Régime qui autorisait l'usage de la torture, soit «les milliers d'hérétiques, d'homosexuels ou de prostituées traqués par les autorités de l'époque». Dans chacune des situations (Genève, Glaris, Fribourg), le dernier cas choisi comporte une grande force symbolique en tant qu'il est en lien direct avec un passé qui semble difficile à assumer et à propos duquel la société actuelle, par la voie des réhabilitations, tend à marquer une rupture nette en dénonçant non seulement l'arbitraire judiciaire mais aussi les mécanismes d'exclusion et de stigmatisation de certains groupes sociaux.

La démarche de Michel Porret invite ainsi à réfléchir aux actes de repentance mémorielle qui caractérisent notre époque, en mettant à plat, à travers le cas Chauderon, le dossier des chasses aux sorcières. Une chasse, faut-il le rappeler, qui a également commencé en Suisse romande dès le premier tiers du XVe siècle. La Suisse, dans ses limites actuelles, détient donc non seulement la palme de la plus longue durée de répression de la sorcellerie, mais aussi celle du plus grand nombre d'individus incriminés pour un tel crime, en proportion de sa population.

L'ouvrage est signé de la main de Michel Porret, mais l'auteur précise qu'il est le fruit d'un séminaire libre en histoire moderne de l'Université de Genève auquel ont participé de nombreux doctorant·e·s et étudiant·e·s qui ont contribué à nourrir le dossier par leurs discussions, la transcription du procès et la riche moisson documentaire. Il est aussi le premier projet de l'équipe DAMOCLES (Droit, Administration, Magistrats, Ordre, Crime et Sociétés).

Zitierweise :

Martine Ostorero : Compte rendu de : Michel PORRET, L'Ombre du Diable. Michée Chauderon, dernière sorcière exécutée à Genève (1652), avec la collaboration de Ludovic Maugué et al., préface d'Alessandro PASTORE, Chêne-Bourg, Éditions Médecine et Hygiène/Georg, 2009. Zuerst erschienen in : Revue historique vaudoise, tome 118, 2010, p.

286-288.

Martine Ostorero über Porret, Michel :
L'Ombre du Diable. Michée Chauderon, dernière sorcière exécutée à Genève (1652). Chêne-Bourg
2009, in: H-Soz-Kult .